

La prière du président

Celui qui préside l'assemblée (évêque, prêtre, diacre) ou qui tient la place du président (laïc délégué pour une ADAP ou des funérailles) a, entre autres fonctions :

- celle de dire les prières adressées à Dieu au nom de tout le peuple saint (les oraisons, la Prière eucharistique...),
- celle de prier avec l'assemblée (à tous les chants communs, au psaume, au *Notre-Père*...),
- et celle de prier en son nom propre (dans les instants de silence, durant la préparation des dons, avant et après la communion...).

Occupons-nous ici de la première fonction. Comment le président doit-il faire pour que la prière qu'il prononce soit celle de toute l'assemblée ?

On donne ici quelques indications dont on voudra bien voir qu'elles ne sont pas un retour à un nouveau rubricisme, mais l'énoncé des conditions d'une meilleure communication.

LES ATTITUDES

Nul ne peut faire prier, s'il ne prie lui-même. Mais on n'attache sans doute pas assez d'importance au fait que l'intention du cœur et de l'esprit ne suffit pas. Le corps prie aussi et son attitude doit être en cohérence avec les mots que l'on prononce. Il faut même dire que l'attitude est première, dans la mesure où toute prière présidentielle est précédée d'un geste de préparation.

- Après la préparation pénitentielle ou après le *Gloire à Dieu*, une brève pause précède la prière d'ouverture. Le président, les mains jointes et en s'adressant à l'assemblée, dit : « Prions le Seigneur » ; puis il prend une attitude de recueillement, peut-être en baissant légèrement la tête durant le temps de silence. Enfin, ayant étendu les mains, c'est alors seulement qu'il commence à dire la prière.
- Quant à l'oraison elle-même, elle réclame un type particulier de diction : elle est lue des yeux, mais prononcée comme si elle n'était pas lue, car elle est une prière adressée à Dieu et non une lecture faite à l'assemblée. Le président prie le texte, mais d'une façon qui doit faire prier d'autres que lui.
- Il en ira de même dans toute la Prière eucharistique, moyennant quelques changements d'intonation, d'une part entre le lyrisme de la préface et l'imploration des intercessions, d'autre part lorsque l'on passe de l'action de grâce et de l'invocation (l'épiclese) au récit de l'institution.

SE TENIR DEBOUT

Voici une attitude naturelle qui semble ne pas poser de problème. Pourtant, on ne peut pas se tenir debout n'importe comment lorsque l'on est le président d'un peuple en prière qui doit reconnaître sa prière dans les mots qui sont dits.

Prier devant l'assemblée, c'est :

- Être solidement campé sur ses pieds ; se tenir droit, sans trop bouger ; prendre appui sur la plante des pieds plutôt que sur les talons...
- Écarter sensiblement les épaules vers l'arrière plutôt que les refermer vers l'avant...
- Garder les bras dans une position symétrique, souple et non tendu...
- Et les mains ? Jointes, étendues, imposées sur le pain et le vin, signant, bénissant, recevant les dons, donnant la communion... Elles sont, elles aussi, souples et non tendues, dans le prolongement des bras, mais les doigts unis, tantôt dans la position de la prière (oraisons, *Notre-Père*...), tantôt dans celle de la salutation (« Le Seigneur soit avec vous ») ou de l'invitation (« Prions le Seigneur »).

À DISTANCE DE L'AUTEL

Être à l'autel ne signifie pas être collé contre l'autel. L'autel, à la fois autel du sacrifice et table du repas sacrificiel, a toujours symbolisé le Christ, prêtre et victime, unique autel de l'unique temple. Ce symbole réclame que l'officiant respecte une certaine distance lorsqu'il est devant lui. Certes, il faut que le micro capte la voix et que le missel soit lisible. Mais au lieu de se rapprocher, il faut régler la sonorisation, placer le missel devant soi au bord de l'autel, quitte à le placer au milieu, devant, ce qui fera par ailleurs que le pain et le vin seront alors mieux vus de l'assemblée.

Distance et immobilité sont, en tout cas, les attitudes qu'impose le moment saisissant où toute l'assemblée proclame dans le *Sanctus* la grandeur de Dieu.

ÊTRE ASSIS

C'est la position de celui qui préside lorsqu'il n'a pas à accomplir d'actions particulières, durant les lectures, par exemple, ou le silence après la communion. Il n'en profite pas pour réviser les notes de son homélie ; il ne regarde pas les fidèles comme s'il voulait les compter ; bien qu'il soit assis, il ne croise pas les jambes comme s'il était

dans un salon ou devant sa télévision ; il n'en profite pas pour donner des avis aux servants de messe... Le président est aussi un membre de l'assemblée et, alors, il n'a rien d'autre à faire qu'à écouter ou à prier.

LES MOUVEMENTS

S'avancer, se lever, s'asseoir, écarter les mains pour saluer l'assemblée, les étendre pour prier, aller donner la communion... que de gestes, que de mouvements ! Une seule règle (déjà dite !) : faire tout calmement, sans lenteur ni préciosité, mais avec la gravité que réclame l'importance et la dimension de ce qui se fait. Présence à soi, présence aux autres, présence à Dieu : tel est le ministère du président priant.